

## LES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup>s, le statut et la place des femmes dans la société française ont connu de profonds bouleversements. Après avoir obtenu le droit de vote en 1944 au terme d'un long combat, les femmes françaises ont poursuivi leur lutte pour l'égalité politique, économique, sociale et culturelle.

### Comment les femmes se sont-elles émancipées depuis les débuts de la V<sup>e</sup> République ?

#### 1. Les femmes des années 1950 -1960

La femme des années 50 a le droit de vote depuis 1944, cependant elle reste une MINEURE JURIDIQUE, le code civil des années 50 donne au chef de famille, l'homme, le choix du lieu de résidence, l'accès au compte bancaire, l'accès au bien de sa femme et elle doit lui demander son autorisation pour travailler.

En somme, la femme mariée passe de l'autorité de son père à celle de son mari.

De plus, faute de contraception les familles sont nombreuses et les femmes souvent obligées d'être mère au foyer. Cependant, les femmes entrent de plus en plus dans la vie active en tant que salariées et surtout font des études.

#### 2. Les années 1970/1980, vers l'émancipation

Dans les années 1970, le MLF (Mouvement de Libération des Femmes), mouvement féministe né au lendemain de mai 1968, mobilise et manifeste afin d'acquiescer de nouvelles libertés et de nouveaux droits. Ainsi, le mouvement des femmes revendique notamment le droit pour les femmes à disposer librement de leur corps, dans une société où l'avortement est interdit, où la contraception est autorisée mais à laquelle toutes les femmes, selon leur milieu social, n'ont pas encore accès.

En 1956, l'association Maternité heureuse (ancêtre du Planning familial) est créée ; elle milite pour donner accès à la contraception aux femmes. Ce droit entre dans la loi en 1967 : le député Lucien Neuwirth fait autoriser l'utilisation des moyens contraceptifs.

Au début des années 1970, le combat pour "l'émancipation sexuelle" des femmes occupe le devant de la scène publique. Après le droit à la contraception, c'est le droit à l'avortement qui est au cœur du combat. Le 5 avril 1971, le Nouvel Observateur fait paraître une pétition, le "Manifeste des 343", où 343 femmes déclarent avoir subi un avortement, s'exposant ainsi à des poursuites pénales pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement. En 1972, le Procès de Bobigny, où une jeune fille (défendu par l'avocate féministe Gisèle Halimi) est jugée pour avoir avorté clandestinement à la suite d'un viol, donne lieu à des manifestations de soutien.

Enfin, à la suite de débats houleux, l'avortement est légalisé par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1975 grâce au combat de Simone Veil alors ministre de la santé.

L'étape suivante est franchie en 1982 : la loi Roudy permet le remboursement de l'IVG par la Sécurité Sociale, mettant ainsi en théorie toutes les femmes à égalité devant l'avortement.

#### 3. les femmes d'aujourd'hui, enfin égales des hommes ?

Au delà du combat pour la liberté de disposer de son corps, les femmes luttent pour une égalité politique et économique.

Ainsi, dès 1972, la loi pose le principe de l'égalité de rémunération (à travail égal-salaire égal).

En 2011, en raison de l'écart de salaire (27%), une nouvelle loi impose une égalité professionnelle entre hommes et femmes (dans les postes à responsabilités ou les conseils d'administration).

Sur le plan politique, la sous-représentation des femmes dans les assemblées ou au gouvernement pousse le gouvernement de Lionel Jospin à voter la loi sur la parité qui contraint les partis politiques à présenter un nombre égal de femmes et d'hommes aux élections (en 2017, 38 % de femmes à l'Assemblée et 15% de femmes ministres).

Sur le plan sociétal, de nombreux combats sont encore à mener contre le harcèlement (au travail, dans la rue) et les violences faites aux femmes (en 2021 113 femmes sont mortes suite à des violences conjugales).

Enfin, ce sont surtout les mentalités qu'il faut changer afin que les femmes deviennent réellement les égales des hommes.